
Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 12
Nombre de pouvoirs donnés 3
Nombre de pouvoirs valides 3
Nombre de suffrages exprimés 15

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques RICHET, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2020

Présents :

Jean-Jacques RICHET, Jérôme BOBINET, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Eliane RAPHEL, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Séverine CAILLEAU, Dominique CHIRON, Karine QUINET, David FLEAU et Jean-Pierre ROUX

Absent ayant donné pouvoir :

Yves GERMAIN à Jean-Jacques RICHET
Mathieu GUIBERT à Vianney DEGUIL
Isabelle BARBIER à Dominique CHIRON

Secrétaire de séance : Eliane RAPHEL

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- Un public limité au nombre de 50 personnes était admis à assister à la réunion



Suite aux évènements tragiques du 16 octobre 2020, une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Samuel PATY. Toute la nation est endeuillée et nos pensées vont tout naturellement à la famille et aux proches de la victime de ces actes de barbarie. Le drapeau a été mis en berne.



Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 19/10/2020 ; Monsieur Jean-Pierre ROUX a, cependant faire remarquer que, s'agissant de l'objet n°65, il n'a pas été mentionné que celui-ci a été adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur Jean-Jacques RICHET, le Conseil Municipal accepte d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Loyer versé par le Club de l'Amitié

OBJET N° 66 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2019

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport dans lequel figure les indicateurs techniques et financiers du service, regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service
- Tarification et recette du service
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le rapport annuel présenté par la SAUR.

OBJET N° 67 : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

En attente des prix suite à appel d'offres

OBJET N° 68 : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARCHÉ - DECLARATION SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE DES LOTS N° 1 ET N°2 EN RAISON D'UNE ABSENCE D'OFFRE REMISE.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de deux logements Place du Marché, à l'étage de la boulangerie :

- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 octobre 2020 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 3 novembre 2020 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur.
- Suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 3 novembre 2020 à 14h00, aucune offre n'a été remise pour les lots n°1 « Démolition - Cloison - Plafond - Plafonds suspendus » et n°2 « Charpente bois - Menuiserie intérieure - Agencement ». Il convient donc de les déclarer infructueux et de relancer une consultation selon une procédure adaptée pour leur attribution **ou** et de les relancer chacun selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour leur attribution.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de déclarer la procédure de consultation relative aux lots n°1 « Démolition - Cloison - Plafond - Plafonds suspendus » et n°2 « Charpente bois - Menuiserie intérieure - Agencement » sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise et de les relancer chacun selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour leur attribution conformément à l'article R. 2122-2 du CCP.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées au budget principal communal - opération n° 96

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

OBJET N° 69 : CLUB DE L'AMITIE - CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur l'Adjoint au Maire demande qu'il soit débattu de l'opportunité ou non de demander une participation financière au Club de l'Amitié pour utilisation de la Maison des Associations - le montant actuel sollicité est de 120 €/an.

Le principe de versement des 120 € a été mis en place en 2012, pour participation aux frais de fonctionnement du local (et notamment du chauffage), alors situé 13 Grande Rue.

Il est fait état du fait que cette mesure peut sembler injuste par rapport à d'autres associations bénéficiant de locaux mis gracieusement à disposition.

Cette somme n'a pas été appelée en 2020 du fait de la crise sanitaire et de l'absence d'activités de l'association.

Après discussion, par un vote à main levée, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, il est décidé de ne plus faire participer le Club de l'Amitié aux charges fonctionnement et de ne plus réclamer la somme de 120 €/an.

QUESTIONS DIVERSES :

- Face au confinement, il est décidé de mettre en place une commission chargée de contacter les personnes isolées et/ou vulnérables. Eliane RAPHEL est responsable de cette commission et sera aidée par Séverine CAILLEAU, Laurent FAIVRE, Vianney DEGUILL, Karine QUINET, Dominique CHIRON et Jean-Jacques RICHEL
- En raison des travaux d'aménagement, la Place du Marché sera fermée 2 jours
- Jean-Jacques RICHEL rappelle que des subventions ont été demandées pour l'ensemble des travaux de voirie programmés sur 2020 (travaux fermes et optionnels pour 174 548 €) ; des accords à ces demandes nous sont déjà parvenus : 17 500 € + 3 467 € au titre du produit des amendes de police, 28 895 € du Département et 28 895 € pour la Région des Pays de la Loire. Ces subventions permettront que les tranches optionnelles soient réalisées (Grande Rue : de la Place du Marché à la rue de la Gazellerie ainsi que rue Salomon Raitig : de la rue de la Gazellerie au pont du Gué)
- Le Docteur MORICEAU a informé de son installation définitive au Cabinet Médical de L'Hermenault
- La Communauté de Communes travaille à l'agrandissement du Cabinet Médical, parallèlement, la Commune procédera à la réfection de la Place des Marronniers
- Bien qu'il ne soit pas nécessaire de convoquer la commission d'appel d'offres pour les marchés de travaux inférieurs à 5 700 000 € HT, s'agissant des travaux de l'église et des logements Place du Marché, la CAO sera malgré tout réunie
- Une esquisse du projet de lotissement rue de l'Ancien Champ de Foire a été élaborée par le Cabinet VERONNEAU ; depuis 2017, l'intervention d'un architecte est également obligatoire pour toute création de lotissement de plus de 2 500 m²
- Monsieur Dominique CHIRON accepte de représenter la Commune au Conseil Local de l'Eau de Mervent
- La direction de l'Ecole Jules Verne demande si des bénévoles peuvent réaliser des masques pour enfants
- La possibilité d'aménager un rond-point franchissable, au carrefour des routes de Pouillé et Saint-Valérien, est à l'étude pour une éventuelle inscription au programme de travaux de voirie 2021
- Le 2nd Adjoint au Maire, délégué de la Commission Economique, présente les objectifs intercommunaux du plan de relance sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (ex : aide aux loyers pour les entreprises impactées par la crise sanitaire pour un montant de 100 000 € - aide de 150 € pour l'achat d'un vélo électrique - remise d'un bon d'achat de 20 € à chaque foyer de la Communauté de Communes - mise en place d'une plateforme de vente en ligne dédiée aux commerçants des 25 communes - plan de relance d'urgence d'aide aux entreprises : soutien à l'investissement local par le biais d'un fonds de concours aux communes de 1 200 000 € afin d'accélérer

le lancement des marchés publics de travaux) En tout, ce sont 2 010 417 € que la Communauté de Communes aura mobilisé en faveur de l'économie dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19

- Le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place d'une retransmission en direct des séances du Conseil Municipal
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 décembre. Un Conseiller Municipal demande si les réunions peuvent commencer à 20 h au lieu de 20h30 ; une réponse sera donnée, après concertation, lors du prochain conseil municipal

La séance est levée à 21 h 50

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 66 au n° 69

GERMAIN Yves	RICHET Jean-Jacques	BOBINET Jérôme
Absent		
Pouvoir à Jean-Jacques Richet		
DEGUIL Vianney	PAGIS Joël	GUIBERT Mathieu
		Absent
		Pouvoir à Vianney DEGUIL
RAPHEL Eliane	JOLLY Corinne	FAIVRE Laurent
CAILLEAU Séverine	CHIRON Dominique	QUINET Karine
FLEAU David	ROUX Jean-Pierre	BARBIER Isabelle
		Absente
		Pouvoir à Dominique CHIRON